



**VILLE DE
CHOISY-LE-ROI**

Place Gabriel Péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
Direction Générale
CR/OM

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 11 Janvier 2017

Le onze Janvier deux mille dix-sept, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 03 Janvier 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier GUILLAUME, Maire.

Étaient présents :

MM. GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice, BRAHIMI Nadia, ID ELOUALI Ali, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, MASSÉ Elodie, ARNAUD Anne Marie, LUC Nadine, JUHEL Françoise, ROCHE Gabriel, BENKAHLA Malika, ENNAOURA Hafid, TISLER Frédéric, HERVY Patrick, BOIVIN Bernard, CATOIRE Marion, ATHÉA Bernard, GUINNERY Annick, BLOUIN VALENTIN Anne, MORO Christiane, GRASSET-PRIAN Chantal, RIFFAUD Isabelle, ZIEGELMEYER Laurent, BELLIER Carole, GILLERY Ludovic, MELY Laurent, LEONCE Vanessa, ALIROL Béatrice, BRIENNON Jean Marc, PANETTA Tonino, COELHO Vasco, BERCIER Corinne, FRANCISOT Amandine, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, SALIM Malika, THIAM Moustapha, BARON Monique.

Étaient représentés :

M DUPUY Gilles	mandat à Mme DESPRES Catherine
Mme LEROY Sylvie	mandat à Mme BRAHIMI Nadia
M. NEUVILLE Christophe	mandat à M. ROCHE Gabriel

Était absent : M. PERYAGH Yves

Secrétaire de séance : Mme Vanessa LEONCE

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers en exercice et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations, Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée l'ordre du jour de la présente séance qui est adopté à l'unanimité.

Après examen des dossiers :

FINANCES													
17.001	Approuve le budget primitif 2017 , budget principal , chapitre par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement et arrêté comme suit :												
	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	DEPENSES	RECETTES										
	BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	19 225 467,00										
		FONCTIONNEMENT	71 526 817,00										
		TOTAL	90 752 284,00										
17.002	Approuve le budget annexe des parkings 2017 , chapitre par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement et arrêté comme suit :												
	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	DEPENSES	RECETTES										
	BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	458 404,00										
		FONCTIONNEMENT	829 904,00										
		TOTAL	1 288 308,00										
17.003	Vote des taux d'imposition pour l'année 2017 : Décide de faire évoluer les taux d'imposition de : <ul style="list-style-type: none"> - 3% pour la taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti - 2% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères soit : <table border="1" style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux 2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe d'habitation</td> <td>24,19%</td> </tr> <tr> <td>Foncier bâti</td> <td>26,09%</td> </tr> <tr> <td>Foncier non bâti</td> <td>124,77%</td> </tr> <tr> <td>T.E.O.M</td> <td>7,14%</td> </tr> </tbody> </table>				Taux 2017	Taxe d'habitation	24,19%	Foncier bâti	26,09%	Foncier non bâti	124,77%	T.E.O.M	7,14%
	Taux 2017												
Taxe d'habitation	24,19%												
Foncier bâti	26,09%												
Foncier non bâti	124,77%												
T.E.O.M	7,14%												
DEVELOPPEMENT DURABLE													
17.004	Approuve les statuts du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole, demande l'adhésion de la Ville à ce syndicat pour la compétence optionnelle « Vélib' », décide de transférer la compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat, sollicite l'installation de trois stations Vélib' sur le territoire et désigne M. Ali Id El OUALI comme représentant de la commune au Syndicat et Mme Nadia BRAHIMI en tant que suppléante.												
TRAVAUX – URBANISME – CADRE DE VIE													
17.005	Approuve la convention à passer avec le SEDIF relative à l'occupation du sous-sol du domaine public sise « square du 19 mars 1962 » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ou tout autre document y afférent.												
17.006	Approuve la convention à passer avec la STRAV, relative à l'occupation du domaine public angle de l'avenue Victor Hugo et de l'avenue d'Alfortville à titre gratuit et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ou tout autre document y afférent.												
17.007	Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du SIPPAREC, pour des travaux de maîtrise de l'énergie de l'éclairage public, une subvention et à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention et à son versement.												
17.008	Approuve la signature de la promesse de bail sous conditions suspensives ainsi que le Bail Emphytéotique Administratif avec le Groupe Novigère, pour la construction d'une résidence pour femmes en rupture d'hébergement et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de Bail Emphytéotique Administratif ainsi que le Bail Emphytéotique Administratif d'une durée de 50 ans.												
17.009	Approuve la vente des parcelles 29 et 31 voie des Roses cadastrées en section C n°66 et C n°73 à la SCI 3CMC, approuve le projet de promesse de vente rédigé par l'Étude CHEUVREUX et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tout document se rapportant à cette cession.												

17.010	Constate la désaffectation des parcelles U150p et U151p d'une surface totale de 156 m ² , dans le cadre de la cession à SADEV 94, prononce le déclassement de ces parcelles du domaine public et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce déclassement.
17.011	Approuve la cession à l'euro symbolique à la SADEV 94, de 156 m ² des parcelles cadastrées U 150 et U 151 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à cette procédure.
	RESSOURCES HUMAINES
17.012	Approuve la modification du tableau des effectifs du personnel communal.
17.013	Décide de s'associer à la mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne, en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance à adhésion facultative, couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires pour les années 2018-2021 et autorise le Maire à signer les documents afférents à ce contrat.
	VIE INTERNATIONALE
17.014	Accorde une subvention de 3.500€ à l'association Contre-champs pour soutenir la production de la version en 52 minutes du documentaire « 1 bis, chroniques arméniennes » de Jocelyne Sarian.
	ENFANCE/ENSEIGNEMENT
17.015	Approuve la convention type à intervenir entre la commune de Choisy-le-Roi et les autres communes d'accueil, relative à la réciprocité tarifaire concernant la restauration scolaire et les activités périscolaires et extrascolaires et autorise le Maire à signer les conventions avec les autres communes.
	ADMINISTRATION GENERALE
17.016	Approuve la convention à intervenir pour l'année 2017 entre la commune de Choisy-le-Roi et le Comité de jumelage, fixant le montant de la subvention 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous autres documents à venir.
17.017	Approuve la constitution d'un groupement de commande entre la commune de Choisy-le-Roi et le Centre Communal d'Action Sociale pour la souscription des contrats d'assurance et la convention qui définit les conditions de fonctionnement dudit groupement et autorise le Maire à signer la convention et tout document afférent à ce groupement de commande.
17.018	Autorise le Maire à signer le procès-verbal de transfert établi pour la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement avec l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre.
17.019	Délègue au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions énumérées aux articles L. 2122-22 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Alinéa 7° : De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux. - Alinéa 24 : De demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, dans les conditions fixées par le conseil municipal, étant précisé que la délégation susvisée est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable. Dit que les autres dispositions de la délibération du 05 Avril 2014 accordant délégation au Maire en application des articles L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales restent inchangées.
17.020	Déclare que Monsieur le Maire a rendu compte des Décisions n° 16.318 à n° 16.383 prises conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait en Mairie à Choisy le Roi, le 12 Janvier 2017.

Didier GUILLAUME
Maire de Choisy-le-Roi
Vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne.